



MÉMO AUX PARENTS

DATES À RETENIR

Journée pédagogique

Le **vendredi 22 septembre** sera une journée pédagogique. Le service de garde sera ouvert pour les enfants qui se seront inscrits aux activités prévues. Plus de détails en page 3.

Conseil d'établissement

La première séance au conseil d'établissement aura lieu le **mardi 3 octobre à 19 h** au salon du personnel.

RENTRÉE SCOLAIRE

Nous profitons de ce premier « **Mémo aux parents** » pour vous souhaiter, à vous ainsi qu'à votre enfant (*notre élève*), une excellente année scolaire !

Le Mémo aux parents contient des informations importantes sur la vie de l'école. En guise de référence, celui-ci sera déposé sur la page principale du [site Web de l'école](#) tous les mois.

Le site Web contient aussi divers documents, tels que : le [guide aux parents](#), le [code de vie](#), le [projet éducatif](#) ou encore le [plan de lutte contre l'intimidation et la violence](#), et plus encore ! Ces documents sauront vous informer à propos des orientations de l'école et de son fonctionnement.



Important! Nous vous remercions de bien identifier tous les effets personnels de votre enfant. Il est ainsi plus facile de remettre les objets perdus ou égarés.

HORAIRES

Classes régulières

9 h 20 à 11 h 42
13 h à 15 h 20

Classes spécialisées – AMIS-5

9 h 05 à 11 h 42
13 h à 15 h 05

Service de garde

6 h 45 à 9 h
15 h 30 à 18 h

STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE

En tout temps, les aires de stationnement sont réservées au personnel de l'école ET aux visiteurs à mobilité réduite (avec vignette).

IMPORTANT ! Le débarcadère est un sens unique (entrée sur la rue Saint-Jacques ◀ ▶ sortie sur la rue Bennett) **et est exclusivement réservé aux autobus scolaires et aux véhicules d'urgence.**

*****Attention !** Merci de ne pas stationner dans la piste cyclable, dans les stationnements réservés aux établissements voisins (Unibroue, SÉBIQ, etc.) ni à moins de 2 mètres des entrées des voisins et des panneaux d'arrêt.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Pour le moment, 2 façons de procéder pour motiver l'absence de votre enfant :

► Avant **9 h 15**, le parent doit signaler l'absence de son enfant ainsi que le motif au secrétariat de l'école seulement en composant le **(450) 461-5903, poste 5**.

► Si vous préférez motiver le tout par courriel, nous vous invitons à le faire à l'adresse courriel suivante : passerelle@cssp.gouv.qc.ca. Si vous désirez en informer l'enseignante aussi, il suffit de l'ajouter à cet échange de courriel.

***Les adresses courriel des enseignant(e)s sont disponibles sous l'onglet « [enseignement](#) » du site Web de l'école.

MALADIES INFECTIEUSES

Voici la [lettre aux parents](#) concernant la liste des maladies infectieuses à déclarer à l'école.

Vous trouverez également sur notre [site Web](#), un lien fort utile qui se nomme : [Guide ressource - Maladies enfants](#). Ce guide informe et conseille les parents sur les bonnes décisions ou gestes à effectuer lorsque leur enfant est malade.

POUR LES UTILISATEURS DU TRANSPORT SCOLAIRE EN FIN DE PM

Pour des élèves d'âge préscolaire, il est nécessaire que le parent **soit présent au coin déterminé à l'arrivée de l'autobus en fin de journée**. Si vous ne pouvez y être et que vous assignez cette responsabilité à une autre personne, vous devez obligatoirement la présenter, au préalable, au chauffeur d'autobus afin d'assurer la sécurité des enfants **et** vous devez acheminer **un courriel à l'école** avec le nom des personnes autorisées à récupérer votre enfant au lieu du débarquement. Des frais seront chargés aux parents si le chauffeur doit allonger son itinéraire et revenir à l'école avec l'enfant dont le parent n'est pas présent au coin (*frais du service de garde de l'école*). Le service de transport pourrait même être interrompu si le chauffeur doit revenir à l'école plus de deux fois.

Veuillez noter qu'il est possible que l'autobus n'arrive pas exactement à la même heure, **surtout en début d'année**, compte tenu de l'habitude des conducteurs (*prendre les présences, instaurer les règles dans l'autobus, etc.*) et de celles des enfants. Des retards peuvent aussi être occasionnés par de la congestion routière ou des intempéries.

FONCTIONNEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT LE STATUT « MARCHEUR »

Si l'élève est transporté par le parent en matinée et/ou en fin d'après-midi ou si le parent vient chercher son enfant sur l'heure du dîner, voici l'horaire à respecter pour venir le reconduire et le chercher :

- **Arrivée le matin** : Le parent et l'enfant **doivent attendre** de l'autre côté de la **clôture du débarcadère jusqu'à 9 h 10** (1^{re} cloche) pour laisser l'enfant entrer seul sur la cour d'école. Le personnel l'accueillera.
- **Le dîner à 11 h 42** : Le parent **entre** dans l'école (porte #1) et se présente au secrétariat et attend son enfant dans le corridor de l'entrée principale. **Il ne circule pas sans autorisation**.
- **Retour du dîner** : Le parent et l'enfant doivent attendre de l'autre côté de la **clôture du débarcadère jusqu'à 13 h** (2^e cloche) pour venir le reconduire **dans le vestibule** de la porte I – entrée principale ;
- **Fin des classes – 15 h 20** : Le parent attend son enfant de l'autre côté de la clôture à la **porte #2** (rue Bennett). L'enseignant(e) viendra lui reconduire son enfant.

NOMINATION DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont présentées à l'Assemblée générale annuelle des parents du 29 août dernier. Nous avons pu ainsi combler les 2 places pour les membres-parents.

Voici vos représentants élus au conseil d'établissement :

- Madame Alexia Brynhilde Bord
- Madame Catherine Gagné
- Madame Carole Tremblay – *mandat reconduit pour une 2^e année consécutive*
- Monsieur Nicolas Sallio – également élu comme représentant au Comité de parent du CSSP - *mandats reconduits pour une 2^e année consécutive*

Aussi, Mesdames Audrey Giard-Desgagnés, Andréanne Lamothe, Dominique Lavigne, ainsi que Monsieur Michaël Bourbeau ont, quant à eux, été élus comme parent substitut. Ces quatre personnes pourront ainsi remplacer un des parents-membres en cas d'absence. Les ordres du jour et les procès-verbaux des séances au conseil d'établissement durant l'année seront déposés sur le [site Web de l'école](#).

La première séance au Conseil d'établissement aura lieu le **mardi 3 octobre à 19 h**, au salon du personnel de l'école. Si vous désirez assister à cette séance, merci d'acheminer un courriel à cet effet à [Madame Sophie Lussier](#).

SERVICE DE GARDE [SDG] / SERVICE AUX DÎNEURS [SAD]

FONCTIONNEMENT LORS DE L'ARRIVÉE ET LORS DE LA SORTIE – SDG seulement

Le parent et l'élève utilisateur du service de garde sont attendus **entre 6 h 45 et 9 h le matin**. La préposée à l'accueil dirigera chaque parent vers le lieu où se situe le groupe de son enfant. Le parent devra déposer les effets personnels de son enfant au crochet de sa classe avant de se diriger vers le lieu que la préposée lui aura indiqué. **Par souci de sécurité**, le parent **doit** ressortir de l'école en utilisant la porte grise (porte #9) située juste à côté de la porte #1.

Dès 15 h 30, le parent se présente au bureau de la préposée à l'accueil (porte #1), **et ce, même si l'enfant est déjà sur la cour d'école**. La préposée indiquera au parent où se trouve son enfant. Le parent récupère celui-ci **en premier** et récupère par la suite ses effets scolaires. Ils (parent et enfant) **doivent** ressortir par la porte grise (porte #9), située juste à côté de la porte #1, et ce, **toujours par souci de sécurité**.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES – SDG et SAD

Lors des journées pédagogiques, tous les élèves qui fréquentent l'école peuvent participer aux activités prévues par l'équipe du service de garde, à la condition qu'ils soient inscrits (10 jours ouvrables) avant la tenue de l'activité. Des sorties sont prévues pour quelques journées pédagogiques. Pour les activités qui auront lieu à l'école, sachez que notre équipe d'éducatrices en service de garde est très dynamique. Vos tout-petits ne s'ennuieront pas. C'est garanti !

Madame Nathalie Lefebvre a déjà acheminé par courriel, à **tous** les parents d'élèves, **toutes** les informations nécessaires (thème, coût, etc.) pour **toutes** les journées pédagogiques de l'année.

Tous les parents auront jusqu'au mardi 12 septembre (20 h) pour lui indiquer si leur enfant participera ou pas aux différentes activités prévues au calendrier en remplissant le formulaire FORMS qu'ils ont reçu. Par la suite, toute inscription ou modification pour une activité devra être faite par courriel à garde.passerelle@cssp.gouv.qc.ca (10 jours ouvrables au préalable).

MOZAIK PORTAIL PARENTS / ÉTATS DE COMPTE

Quelques codes permanents sont encore manquants pour **7** élèves, mais nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à créer votre compte sur [Mozaiik Portail Parents](#). Ce portail vous permet de faire le suivi des documents émis au nom de votre enfant (état de compte pour les effets scolaires, du Service aux dîneurs et/ou du Service de garde, les bulletins de l'année scolaire, etc.) et du suivi sur les absences et retards de votre enfant. En cliquant [ici](#), vous pourrez prendre connaissance du guide destiné aux parents pour la procédure à suivre pour la création de votre compte. Une capsule vidéo est également disponible [ici](#).

IMPORTANT ! Lorsque les différents états de compte seront déposés sur le portail, nous tenons à porter à votre attention qu'il sera toujours préférable de cliquer une **2^e fois sur l'état de compte** que vous désirez voir. En effet, comme les différents états de compte seront mis à jour de façon régulière, il est important que vous puissiez visionner **la dernière mise à jour**. Si vous croyez avoir effectué un paiement et que celui-ci n'apparaît pas sur la version que vous avez ouverte, il faudra cliquer une deuxième fois afin de le voir et d'éviter un trop-perçu.

L'état de compte pour les **effets scolaires** (agenda, reprographie et activités socioculturelles) de votre enfant vous sera acheminé que **vers la mi-novembre**. Celui pour les frais du **Service aux dîneurs** OU des frais du **Service de garde pour le mois de septembre** vous sera acheminé, quant à lui, dans la **première semaine d'octobre**.

NOUVEAUTÉ – UTILISATION D'UNE CARTE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Si vous avez reçu une [carte pour le transport](#) au nom de votre enfant, mais que celui-ci ne le prend pas, nous vous demandons de conserver précieusement cette carte, car elle sera réutilisable d'année en année, et ce, pour toute la durée de son parcours scolaire au CSSP. **Il est à noter que dès que l'application en lien avec cette carte sera effective, vous recevrez l'information via une communication du CSSP.**

PUIS-JE PRENDRE DES PHOTOS À L'ÉCOLE ?

Au cours de l'année, quelques sorties ou activités sociales seront prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre vous possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifiaient.

DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE AU 30 SEPTEMBRE – IMPORTANT !

Afin de fournir au ministère de l'Éducation (MÉQ) un portrait juste de la clientèle présente au 30 septembre et de recevoir le financement correspondant au nombre d'élèves, nous vous demandons de vous assurer que votre enfant soit présent le **vendredi 29 septembre**. Si votre enfant doit s'absenter, il est important d'en informer le secrétariat comme pour chaque absence. Dans les jours suivants, nous vous enverrons une attestation à signer confirmant que votre enfant est bien inscrit à notre école pour l'année 2023-2024.

SEPTEMBRE 2023

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

- | | |
|-----------------------------|---|
| ➤ 1 ^{er} septembre | Entrée progressive – Jour 2 |
| ➤ 4 septembre | Jour férié – Fête du travail |
| ➤ 5 septembre | Entrée progressive – Jour3 |
| ➤ 22 septembre | Journée pédagogique |
| ➤ 29 septembre | Déclaration de présence au 30 septembre |

École de la Passerelle

60, rue Saint-Jacques
Chambly (Québec) J3L 3M1
(450) 461-5903
passerelle@cssp.qc.ca

Direction

Sophie Lussier

Site Web :

<http://delapasserelle.csp.qc.ca/>



A VENIR... EN OCTOBRE

PHOTOS SCOLAIRES

La prise des photos scolaires individuelles et du groupe-repère des élèves aura lieu les **5 et 6 octobre**.

Nous travaillerons à nouveau avec les photographes expérimentés de la compagnie « **Photos repensées** ». Les enfants sont pris en photo dans leur local de classe et les poses sont très créatives. L'horaire de la prise des photos par groupe-repère vous sera acheminé début octobre.